



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL~2020~101

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Décision modificative n°3 au
Budget Communal**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, présente une décision modificative n°3 au Budget Communal concernant :

- Augmentation de crédits pour les intérêts courus non échus (ICNE) du nouvel emprunt 2020,
- Ouverture de crédits pour les frais bancaires du nouvel emprunt 2020,
- Virements du montant des travaux en régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
- Augmentation de crédits pour les frais d'insertion du marché rues Amiral Pierre et Vellone,
- Augmentation des crédits pour le SDED à Villars Saint-Marcellin.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	1 204.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 204.12 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 187.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	5 187.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 187.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 187.00 €
D-66112: Intérêts – Rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	1 204.12 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 204.12 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 204.12 €	8 691.12 €	0.00 €	7 487.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 187.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 187.00 €
D-21318 : Autres bâtiments public	0.00 €	5 187.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	5 187.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041581 : Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000.00 €	6 187.00 €	0.00 €	5 187.00 €
TOTAL GENERAL	12 674.00 €		12 674.00 €	

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la décision modificative n°3 au Budget Communal et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°3 au Budget Communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur André NOIROT